

Évasion de Redoine Faïd : ce qu'on ne vous dira pas



Ce gangster multirécidiviste a été condamné au début des années 2000 à des peines qui auraient dû le maintenir en détention jusqu'en 2032. Mais il a été libéré en 2009.

Avec Xavier
Bebin

[Voir les bonnes feuilles : *Quand la justice crée l'insécurité : "Le mythe du "tout carcéral" : non, la justice française n'est pas plus répressive qu'avant"*](#)

Parmi tous les commentaires sur l'évasion de Redoine Faïd, il y a un fait qu'on ne vous dira probablement pas. Ce gangster multirécidiviste, qui a commis un nombre incalculable de braquages et d'attaques de fourgons blindés, avec tirs à la kalachnikov sur les policiers, a été condamné au début des années 2000 à des peines qui auraient dû le maintenir en détention jusqu'en 2032. Mais il a été libéré en 2009.

Dès 2010, c'est Aurélie Fouquet, une jeune policière municipale, mère de famille, qui en a payé le prix. Car Redoine Faïd est accusé d'avoir planifié le braquage qui lui a coûté la vie. La Justice le soupçonne même d'être l'homme qui, dans l'équipe des braqueurs, a personnellement tiré sur la policière.

Autre fait capital : en 2005, Redoine Faïd avait été condamné à 3 ans de prison (supplémentaires !) pour avoir, depuis sa prison, planifié... un projet d'évasion ! Il avait notamment demandé, par téléphone, que ses complices achètent des armes et des explosifs.

Cette conduite, pour le moins peu exemplaire, n'a pas empêché Redoine Faïd d'être remis en liberté 4 ans plus tard, 20 ans avant la fin théorique de sa peine. Et cela ne l'a pas empêché, samedi dernier, de se procurer des explosifs en prison et de s'évader, lui que la police avait finalement réussi à interpeller en 2012, après des mois de cavale.

Alors, qui est responsable dans cette affaire ? Les juges ? L'administration pénitentiaire ? Ce sont surtout nos responsables politiques qui, à force d'humanisme hémiplegique, sensible au sort des détenus mais pas à celui des victimes, ont bâti un système judiciaire qui favorise l'insécurité au lieu de la combattre.

Prenons le meurtre d'Aurélie Fouquet. Certes, c'est par la décision de juges d'applications des peines que Redoine Faïd a recouvré la liberté en 2009. Mais c'est d'abord la loi qui est en cause, car elle prévoit des mécanismes de confusion des peines, de remises de peine automatiques et de réductions supplémentaires particulièrement favorables aux condamnés.

Et l'évasion de ce samedi ? Faut-il blâmer les surveillants de l'administration pénitentiaire de ne pas avoir réalisé suffisamment de fouilles aux parloirs ? Non, les surveillants sont en réalité les premières victimes d'un système qui les empêche de prendre les

précautions qui s'imposent. Car en 2009, les responsables politiques de gauche comme de droite ont décidé d'interdire les « fouilles intégrales » systématiques à la sortie du parloir. Et lorsque les surveillants de prison ont manifesté contre ces dangereuses dispositions en novembre dernier, Christiane Taubira, plutôt que de changer la loi, en a réaffirmé le principe.

Ces fouilles intégrales, nous disent les bonnes âmes, sont « contraires à la dignité humaine et aux libertés fondamentales ». Mais n'est-il pas contraire aux droits fondamentaux des personnels pénitentiaires, et de la population en général, de les mettre en danger en facilitant les évasions violentes de détenus particulièrement dangereux ?

Comment ne pas comprendre que si l'on n'autorise les fouilles que pour les caïds les plus dangereux, ceux-ci trouveront sans peine des condamnés moins suspects et les forceront à faire passer des armes ou des explosifs au parloir !

Le comble est que l'évasion de ce braqueur se produit quelques jours seulement après la décision de François Hollande de gracier partiellement un braqueur multirécidiviste, qui a précisément le même profil que Redoine Faïd. L'homme s'appelle Philippe El Shennawy. Lui aussi devait rester en prison jusqu'en 2032. Lui a aussi été condamné par de nombreuses cours d'assises pour des braquages à répétition. Lui aussi s'est évadé de prison, prenant des otages. Lui aussi s'est fait arrêter, en cavale en 2005, alors qu'il préparait un nouveau braquage.

Mais François Hollande vient de décider de lui accorder une grâce partielle, pour la seule raison qu'il n'a pas (encore) de « sang sur les mains ». Et un juge ne manquera pas de le libérer dans les mois qui viennent – vingt ans avant la fin de sa peine.

Nul ne sait s'il récidivera. Mais on ne peut pas attendre que les « faits divers » dramatiques s'accumulent pour décider, enfin, de recentrer la Justice sur sa mission première de protection des citoyens.